

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 465 495

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 23177

(54) **Masque de protection à fixation corporelle.**

(51) **Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 B 71/08.**

(22) **Date de dépôt..... 18 septembre 1979.**

(33) (32) (31) **Priorité revendiquée :**

(41) **Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 27-3-1981.**

(71) **Déposant : OSET Paul, résidant en France.**

(72) **Invention de : Paul Oset.**

(73) **Titulaire : *Idem* (71)**

(74) **Mandataire :**

La présente invention concerne la protection de la tête dans la pratique des sports de combat à base de coups, tels que le karaté ou le Full contact Figures 1 et 2.

5 La figure 3 montre une forme plus complète destinée à protéger la tête et le buste par l'addition d'un plastron rigide 9.

Les deux modèles présentent les caractéristiques suivantes :

- Ils peuvent être utilisés sans perte de temps par plusieurs combattants de gabarit différent, sans gêne de pose ou d'hygiène.
- Ils permettent l'utilisation de petits gants qui laissent aux mains toutes leurs possibilités de manœuvre.
- Ils répartissent les chocs.
- le modèle des figures 1 et 2 peut se combiner avec l'emploi des plastrons existants.

15 Les modèles existants comportent une protection de visage et une protection de corps séparées. Dans les modèles existants la protection de tête est directement fixée sur celle-ci. De ce fait, le cerveau et les vertèbres cervicales supportent la presque totalité des chocs. Pour en diminuer les effets, il est nécessaire d'utiliser de gros gants de type boxe qui incitent plus au blocage qu'à la

20 parade.

La figure 1. montre la protection en élévation de trois-quarts face.

La figure 2. montre la protection en élévation de trois-quarts arrière.

25 La figure 3. montre la protection unipiece de la face et du buste en élévation de trois quarts arrière.

La figure 4. montre une variante du masque avec visière à tubes métalliques en élévation de face.

30 La figure 5. montre une variante du masque avec visière grillagée, en élévation de face.

La protection comprend :

- une armature rigide ou légèrement flexible 1.
- une visière rigide transparente 2.
- deux Sandows de fixation aux épaules 3.
- deux cylindres souples de protection des aisselles 4.

- une sangle de fixation abdominale 5.
- deux crochets de fixation 6.
- deux œillets de fixation 7.

La visière rigide 2. , peut se présenter sous quatre formes :

- 5
- en matière plastique rigide transparente 2.
 - en tubes métalliques 10
 - en grillage 11
 - en matière plastique rigide transparente combinée avec un renfort de tubes ou de grillage.

10 Le modèle de la figure 3 comporte un plastron en matière plastique rigide 9., et une poche d'ajustement 8., que l'on remplit plus ou moins, avec une matière non rigide, telle que des chiffons. Cette poche est destinée à compenser les différences de corpulences entre les utilisateurs.

15 Sur le modèle des figures 1 et 2, l'ajustement peut être effectué en intercalant un coussin entre la protection et le corps de l'utilisateur.

20 Des épaules à la taille, l'armature peut être recouverte d'une substance souple telle que caoutchouc mousse pour adoucir le contact avec le corps.

La protection est prévue pour éviter tout contact avec le bas du visage. Par contre, sous les coups, elle peut toucher le sommet de la tête.

25 Pour absorber ces chocs l'utilisateur portera sur la tête une coiffure ou un bandeau de substance souple.

L'utilisateur met la protection en enfant la tête et les épaules par l'arrière. Il en assure le maintien en bouclant la sangle abdominale 5. à la taille et en fixant les crochets des Sandows 6. aux œillets de l'armature 7.

R E V E N D I C A T I O N S

REVENDICATION I

Casque intégral et rigide pour sports de combat, à fixation corporelle permettant de répartir dans le buste les chocs destinés à la tête.

5 Caractérisé par sa fixation sur une armature rigide ou légèrement flexible, qui repose sur les épaules et le torse, laissant à la tête une totale autonomie de mouvements.

REVENDICATION II SELON LA REVENDICATION I

10 Caractérisé par la fixation de l'armature aux aisselles et à la ceinture par des sangles élastiques ou non.

REVENDICATION III SELON LES REVENDICATIONS I et II

Caractérisé en ce que le casque et l'armature forment une seule pièce.

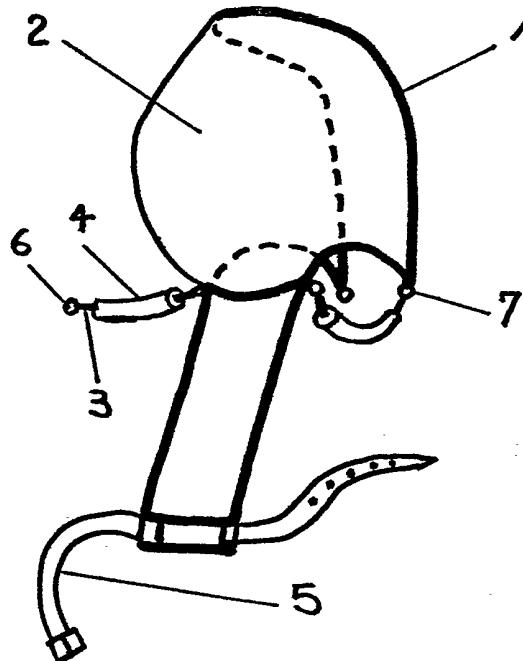


FIG. 1

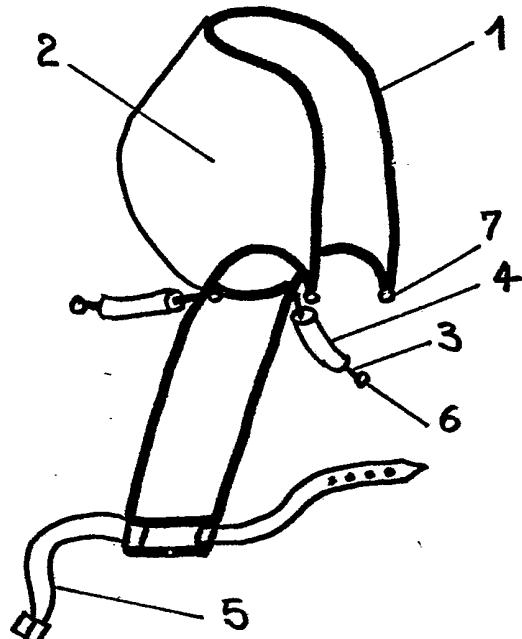


FIG. 2

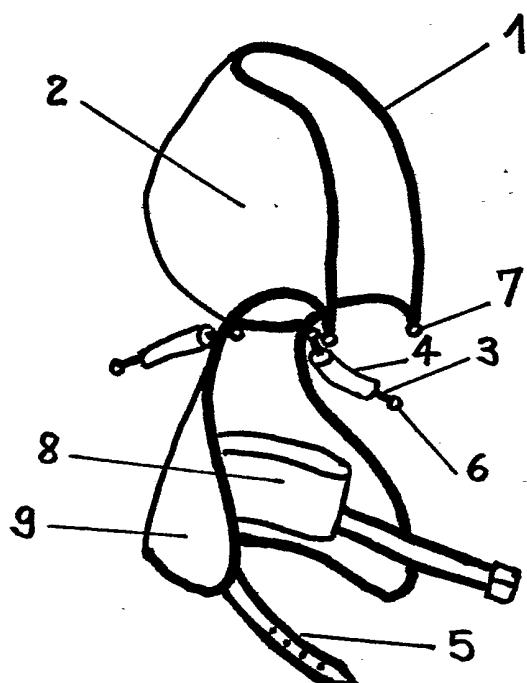


FIG. 3

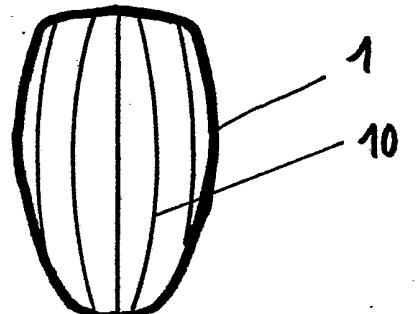


FIG. 4

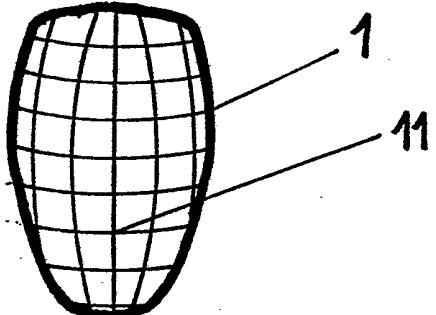


FIG. 5